



CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 20421/ET/ID/MINHDU/PDVIR/RDMU/RPM/RPMJ/10-2023 DU 24 OCT 2023

**PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS COMPLETE (DP)
N°03751/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/06-2023 DU 23/06/2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE OPERATIONNELLE DE
LIBERATION DES ZONES MARECAGEUSES.**

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu** La constitution de la République du Cameroun ;
- Vu** L'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- Vu** Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** La loi de finance n°2020 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu** La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu** La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** La circulaire n° 20/20/018/C/MINFI du 17/12/2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu** La Demande De Proposition Complète (DP) N°03751/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/06-2023 du 23/06/2023 ;
- Vu** Le procès-verbal de la CSPM d'ouverture des propositions techniques du 01/08/2023
- Vu** Le procès-verbal de la CSPM de réexamen du rapport d'analyse des propositions techniques de la SCA en date du 21/09/2023 ;
- Vu** La proposition d'attribution de la CSPM en date du 25/09/2023 ;
- Vu** Le procès-verbal de la CSPM relatif à l'ouverture des propositions financières du 28/09/2023 ;
- Vu** Le procès-verbal de la CSPM relatif à l'examen du rapport combiné avec proposition d'attribution en date du 13/10/2023 ;
- Vu** Le procès-verbal de négociations en date du 18/10/2023.

DECIDE :

Article 1^{er}– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché passé après Demande de Propositions Complète (DP) sus-mentionné :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
GROUPEMENT AGORA CONSULTING/ERE DEVELOPPEMENT SARL, BP : 6583 Yaoundé, Tel : 222 210 945 / 242 011 082, Email : info@agora-consulting.net	58 887 500 FCFA HTVA 70 223 344 FCFA TTC	Quatre (04) mois.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /- .

Yaoundé, le 24 OCT 2023

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- Groupement AGORA CONSULTING/ERE DEVELOPPEMENT SARL

